

Contrôle de l'espace et identité culturelle au Samoa occidental

CHRISTIAN HUETZ DE LEMPS

L'archipel des Samoa, l'un des archipels les plus isolés du Pacifique Sud (même si les Polynésiens le situent au cœur de leur monde) constitue un exemple remarquable à la fois des évolutions insulaires dans leur diversité et de la volonté des populations de sauvegarder l'essentiel de leur identité sociale et culturelle. Situées à un peu moins de 3 000 km au NNE de la Nouvelle-Zélande, à quelque 3 700 km aussi bien de l'archipel hawaïen au nord-est que de l'Australie à l'ouest, les îles Samoa sont partagées en deux entités politiques héritées d'une histoire quelque peu chaotique depuis leur découverte par les Européens, au XVIII^e siècle (Roggeven en 1722 ; Bougainville en 1768 ; La Pérouse en 1787) : d'un côté, le Samoa occidental, successivement colonie allemande (1899-1915), puis sous la tutelle néo-zélandaise (1915-1962) avant de devenir le premier État indépendant du Pacifique tropical insulaire ; de l'autre, les petites Samoa américaines, territoire des États-Unis depuis

1899, doté aujourd'hui d'une assez large autonomie de gestion interne. Les deux entités diffèrent profondément par la taille, la population, comme par le niveau de vie et de revenus.

Par contre, elles ont en commun leur attachement à des structures spatiales et sociales constituant ce que les insulaires appellent le *fa'a samoa*, c'est-à-dire en gros la coutume au sens où l'entend Paul de Deckker⁽¹⁾. On a là certainement un des exemples les plus remarquables à la fois du poids décisif des faits culturels et de l'importance des liens entre le spatial et le social.

1. Voir à ce propos le remarquable ouvrage de Paul de Deckker et Laurence Kuntz (1998).

1995	Superficie (km ²)	Population (nombre d'habitants)	Densité (hab./km ²)	PNB/hab. (US \$)
Samoa occidental	2 842	170 000	60	970
Samoa américaines	197	48 000	243	8 100

La tradition samoane : enracinement territorial et rivalités socio-politiques

La société samoane traditionnelle était fondée sur une hiérarchie socio-politique complexe reposant sur une assise territoriale dont elle était indissociable. La cellule de base, c'est la famille élargie – *'aiga* – qui réunit en général au moins quelques dizaines de personnes se référant à un nom et à un titre familial portés par celui qui a été choisi, au sein de ce groupe, comme étant le plus à même de le représenter, d'en défendre les intérêts à l'extérieur et d'en résoudre les problèmes à l'intérieur. Ce chef de famille, c'est le *matai* ; il a autorité (*pule*) notamment sur les terres familiales. L'*aiga* comprend non seulement les familles étroites vivant sur la terre et se référant à une souche commune, mais aussi éventuellement des adoptés, et aussi tous ceux, même éloignés géographiquement, qui peuvent se rattacher généalogiquement à l'un des *matai* ayant porté le titre familial. C'est cette base large – *'aiga potopoto* – qui choisit par élection le *matai*, incarnation du titre familial conservé normalement à vie et dont la transmission n'est donc pas à proprement parler héréditaire puisque le choix se fait sur des critères de personnalité, voire de services rendus au détenteur défunt et à l'*aiga*.

Par son titre, le *matai* contrôle les terres de l'*'aiga*, c'est à dire la parcelle du village où vivent les familles, et les terres de culture souvent dispersées dans le finage. Traditionnellement, le *matai* faisait les attributions en fonction des besoins de chaque membre de la famille et défendait devant le conseil du village les demandes de droits de défrichement sur les terres non encore attribuées. Sur le plan foncier, l'unité fondamentale est le village avec son territoire strictement délimité par celui de ses voisins et constitué en général d'une longue bande de terrain s'allongeant de la côte (où est normalement localisé le village propre-

ment dit) jusqu'au sommet de la crête la plus proche. C'est à l'intérieur de ce territoire que se dispersent les terres des différentes *'aiga* formant la communauté villageoise et que subsistent des secteurs plus ou moins vastes non encore partagés ni défrichés. La gestion d'ensemble du village, tant dans ses aspects fonciers que sociaux, revient à un conseil de village (*fono*) qui réunit les différents *matai*, avec une hiérarchie qui est celle des titres de chacun d'entre eux et qui se matérialise, par exemple, dans les rites cérémoniels de la distribution du kava.

Mais au-delà de cette échelle du village où le foncier et le socio-politique sont étroitement liés, il y a toute une hiérarchisation très complexe des titres au niveau du district, de l'île et de l'État même, fondée sur l'histoire et les généalogies, avec une distinction supplémentaire entre les chefs de pouvoir (*ali'i*) et les chefs orateurs (*ulafale*) détenteurs de la connaissance des filiations et du passé honorifique des uns et des autres. Cette pyramide est couronnée par les quatre titres reconnus comme prééminents au niveau national – *malietao*, *tupua*, *mata'afa* et *tuimaleali'ifano*, enjeux de rivalités et de luttes constantes pour le pouvoir qui ont marqué notamment toute l'histoire du XIX^e siècle jusqu'à la colonisation.

La cohésion sociale aux différentes échelles était renforcée par l'existence d'associations villageoises pour les hommes n'ayant pas de titre (*'aumaga*), pour les jeunes filles et les veuves (*aualuma*), et par des pratiques de visites entre villages (*malaga*) marquées par l'échange de cadeaux, notamment de nattes finement tressées (*'ie toga*) et de nourriture. En contrepartie, il y avait aussi les multiples conflits allant des simples rivalités entre *matai* à l'intérieur d'un même village jusqu'aux conflits entre grands chefs pouvant dégénérer en guerre civiles.

Une empreinte coloniale superficielle

Après la découverte européenne des îles, la société samoane s'est trouvée confrontée pendant un siècle et demi à de multiples influences extérieures d'origines très diverses. Le fait remarquable et, dans une certaine mesure, l'originalité des Samoa, c'est que ces contacts, et même les quelque soixante années de domination étrangère, n'ont que très partiellement altéré les fondements culturels de la population indigène et laissé aux structures foncières coutumières l'essentiel des espaces insulaires. Certes, un élément nouveau et fondamental est venu s'intégrer dans le système samoan, bien avant la colonisation proprement dite, c'est la religion chrétienne, représentée d'abord par la London Missionary Society (John Williams, 1830), puis par les méthodistes venus de Tonga (1835), enfin par les catholiques (1845). Les Mormons ne vinrent d'Hawaï que beaucoup plus tard (1888). Certes, l'adoption du christianisme entraîna des transformations importantes tant dans le vêtement et la cuisine que dans les pratiques sexuelles et maritales, voire même dans le politique (condamnation de la guerre, abandon de la polygamie des chefs à orientation politique). Mais en même temps, les affiliations religieuses des différents villages, et à l'intérieur même des villages, suivirent les anciens clivages et rivalités traditionnelles, et la générosité à l'égard des Églises devint l'expression visible de la dignité et de la puissance de tel ou tel village ou de tel ou tel titre « nobiliaire ». Ceci se matérialisa par le développement concurrentiel des églises, souvent seul grand bâtiment en dur et placé au cœur même du village sur l'un des côtés de la place centrale. La vie religieuse fut ainsi intégrée au centre de la vie samoane mais, contrairement à d'autres archipels, la christianisation ne fut pas ressentie comme destructrice des fondements du *fa'a samoa*. Bien au contraire, la religion est deve-

nu le pilier sur lequel repose la coutume, comme l'indique bien le préambule de la constitution du jeune État samoan né en 1962 : « [...] les Samoa occidentales se doivent d'être un État indépendant fondé sur les principes chrétiens et les coutumes et traditions samoanes [...] ».

Parallèlement à l'implantation des missions, d'autres Européens et Américains arrivèrent aux Samoa pour y développer des activités nouvelles (commerce, plantations, etc.) et se firent souvent les promoteurs des intérêts politiques et stratégiques des puissances coloniales dont ils étaient issus. On sait combien les rivalités entre Allemands, Anglais et Américains débouchèrent aux Samoa sur des imbroglios rendus inextricables par la complexité du jeu politique des grandes familles samoanes concurrentes pour la prééminence dans la hiérarchie et pour le pouvoir. On peut considérer que c'est le cyclone de 1889 qui, en détruisant dans la baie d'Apia les flottes des pays rivaux, calma les tensions et permit un partage de l'archipel (1899) sans heurt entre Allemands à l'ouest et Américains à l'est – plus petite partie de l'archipel, mais qui disposait à Tutuila de la magnifique baie de Pago Pago.

Sur le plan foncier, l'emprise croissante des puissances et notamment de l'Allemagne permit de clarifier une situation devenue difficile par la multiplication de transactions entre indigènes et Européens aboutissant à des transferts de propriété dans des conditions parfois douteuses. En particulier, la commission foncière qui se réunit entre 1891 et 1894 permit de ramener les revendications de terres par des étrangers de plus de 680 000 ha à moins de 55 000 ha (2). Il s'agit là du noyau essentiel des terres de culture, d'élevage ou de terrains à bâtir, en propriété privée ou devenues propriété d'État après la confiscation des avoirs alle-

2. 55 000 ha dont 30 350 ha attribués à des Allemands, 14 568 à des Anglais, 8 498 à des Américains et 526 à des Français. Voir Gilson (1970).

mands en 1915 (WSTEC) (3). Cela laisse aux villages plus de 80 % de la surface agricole utile régis par le droit foncier coutumier. La colonisation allemande (1899-1915), notamment sous l'impulsion du gouverneur W. Solf, encouragea le développement de plantations sur les terres appropriées en facilitant l'importation de main-d'œuvre mélanésienne puis chinoise, mais fit aussi participer les Samoans au développement économique en imposant aux villages de planter des cocotiers et de fournir du coprah. Les difficultés politiques rencontrées par le colonisateur avec les grands chefs de la hiérarchie samoane (« crises » de 1904-1905 et de 1908-1909) ne remirent pas en cause les structures fondamentales du *fa'a samoa*. Il en fut à peu près de même avec les Néozélandais (mandatés comme puissance tutélaire de 1919 à 1962), malgré leurs maladresses qui aboutirent épisodiquement à des conflits (mouvement Mau, 1926-1936), voire à des drames (« massacre » de 1929). Ainsi, lorsque la Nouvelle-Zélande conduisit les Samoa occidentales vers l'indépendance (1962), le système samoan sortit de la période coloniale relativement indemne, et la constitution du jeune État prit le *fa'a samoa* comme référence fondamentale et les *matiai*, détenteurs des titres familiaux, comme électeurs d'une assemblée nationale choisissant un premier ministre. La charge suprême de chef de l'État fut d'abord partagée entre deux membres des quatre familles dominantes dans la hiérarchie des titres nobiliaires puis, à la mort des deux titulaires, pourvue pour des périodes de cinq ans par un des membres de ces lignages élu par l'assemblée.

Le retour apparent au moment de l'indépendance à la primauté absolue des valeurs du *fa'a samoa* ne doit pas masquer qu'en réalité

3. La Western Samoa Trust Estate Corporation (WSTEC) est la société d'État qui a été chargée de gérer les propriétés confisquées aux ressortissants allemands après 1915.

une évolution très profonde touche aujourd'hui l'archipel samoan au point d'en remettre en cause certains des équilibres fondamentaux.

L'identité samoane en péril ?

Depuis l'indépendance, en l'espace d'un peu plus d'une génération, un certain nombre de facteurs externes et internes ont transformé les bases de la société et de l'économie samoane (4). D'abord, l'indépendance a marqué le démarrage d'une importante émigration des Samoans vers la Nouvelle-Zélande, notamment l'île du Nord, où s'est constituée une communauté de plusieurs dizaines de milliers d'habitants (60 000 en 1991) : Auckland compte plus de Samoans qu'Apia, la capitale du Samoa occidental ! Le ralentissement de l'émigration vers la Nouvelle-Zélande, lié aux difficultés économiques de ce pays et au mouvement de rejet vis-à-vis de la poursuite de l'émigration polynésienne, a été en partie compensé par le développement des départs – par le relais des Samoa américaines – vers les îles Hawaï (5) et le continent. En tout cas, ces communautés de la diaspora samoane ont conservé des relations intimes avec leur village d'origine et envoient des sommes considérables qui jouent un rôle essentiel dans le rééquilibrage de la balance des paiements de l'archipel. Même si le développement d'une deuxième génération de Samoans néozélandais, nés sur place, permet d'envisager un lent desserrement de liens restés extrêmement étroits au niveau de la première génération, bon nombre d'*aiga* comptent maintenant un chiffre appréciable

4. Il y avait déjà des migrants samoans installés en Nouvelle-Zélande avant l'indépendance, généralement déjà éduqués et parlant anglais. Voir à propos de l'émigration samoane en Nouvelle-Zélande, les nombreux travaux de Cluny Macpherson (université d'Auckland).
5. Hawaï comprend depuis longtemps une communauté samoane, d'abord constituée de Mormons puis, après l'abandon de la base navale de Pago Pago, de travailleurs de l'arsenal et de leurs familles recasés à Pearl Harbor.

de membres outre-mer qui ont des perspectives et des ouvertures différentes de celles des Samoans restés au pays.

Cette émigration a permis ensuite de juguler pour un temps un phénomène caractéristique des Samoa comme des autres îles du Pacifique, une formidable explosion démographique commencée dans les années vingt après une longue période de recul (xix^e siècle) puis de stagnation (jusqu'en 1921) : 36 422 habitants en 1921, 84 909 en 1951, 146 627 en 1971 ! À partir de cette date, on constate que l'émigration absorbe l'essentiel du croît démographique de l'archipel puisqu'en dépit d'un bilan naturel encore élevé, la population des Samoa ne dépasse pas 161 298 habitants en 1991 – soit tout de même près du double de 1951 – d'où une pression sur le foncier qui s'accroît constamment et contribue à modifier l'approche coutumière du contrôle des terres, en parallèle avec la monétarisation croissante de l'économie villageoise. Longtemps, l'économie « moderne » des Samoa a reposé sur les plantations, notamment depuis l'indépendance sur les domaines de la WSTEC (cocotiers, cacaoyers, élevage) en constant déficit du fait d'une gestion étatique alliant incompétence et corruption – si du moins on se réfère à des critères occidentaux de *management*. On peut y ajouter un petit secteur touristique, concentré pour une large part à Apia, et des activités de commerces et de services, là aussi à Apia mais qui échappent en partie aux Samoans de souche : on trouve à Apia, comme dans le reste du pacifique insulaire, un actif commerce tenu par des Chinois et des métis. Par contre, dans les villages, le développement de la part commerciale de l'agriculture a modifié les comportements dans le sens d'un affaiblissement de la coutume. La production de bananes pour le marché néo-zélandais, de cacao et bien sûr de coprah, a entraîné notamment le défrichement de terres nouvelles qui sont le plus souvent restées propriété du défricheur et de

ses héritiers directs. Sur les terres plus anciennement mises en valeur, les partages se font souvent de façon égalitaire entre les héritiers, avec parfois le maintien de quelques cocoteraies exploitées en commun (6). Surtout, il y a de plus en plus déconnexion entre le *matai*, le titre donnant en principe le pouvoir sur la terre, et le contrôle effectif de la terre. Ceci est lié en partie à l'évolution du système des *matai* lui-même : on a assisté depuis l'indépendance, et avec le pouvoir électoral dévolu aux *matai*, à une multiplication de leur nombre pour des raisons de clientélisme de la part des « grands » se disputant le pouvoir. Cela s'est fait soit par la création de nouveaux titres, soit par le morcellement d'un même titre entre plusieurs détenteurs. Aujourd'hui, on ne compte pas moins de 20 000 *matai* dont les titres ne s'appuient souvent sur aucune possession territoriale bien définie. Cela facilite la multiplication de litiges fonciers qui se terminent souvent devant la Land and Titles Court.

Quoi qu'il en soit, le système coutumier ainsi modifié dans le sens d'une individualisation progressive de la possession et de la mise en valeur des terres, tend de plus en plus à s'imposer et remet en cause certains aspects du *fa'a samoa*. Mais il est vrai, ce n'est ici qu'un aspect d'une tendance à l'individualisme dont on trouve aussi des manifestations croissantes chez certains jeunes qui récusent le système social traditionnel des communautés villageoises jugé oppressif (on est loin de « l'harmonie » imaginée par Margaret Mead). Le refuge est alors dans la ville, voire dans l'émigration et aussi dans l'adoption des modes de consommation et de jouissance de type « occidental », symbolisés aux yeux de certains par l'ouverture d'un restaurant Mac Donald au cœur d'Apia. L'application du droit coutumier au niveau du village pose de plus la question des rapports

6. Voir à ce propos l'excellente synthèse de J. Tim O'Meara (1987).

avec l'État moderne. On l'a bien vu récemment lorsque le conseil du village de Lona (NE d'Upolu) décida de faire exécuter en 1993 un individu de 42 ans jugé anti-social. Naturellement, l'État ne put cautionner ce crime et fit condamner les chefs à une petite amende tandis que les « exécuteurs » étaient poursuivis et plus sévèrement condamnés. Il y a ainsi une ambiguïté dans le rôle respectif des différents niveaux de pouvoir, dans la mesure notamment où l'État samoan n'a pas les moyens d'assurer la police au niveau local et doit donc s'en remettre largement aux autorités coutumières, c'est à dire aux *fono* villageois et aux *matai*.

Ainsi, au sein du monde océanien, l'archipel samoan est certainement celui où la sauvegarde de l'identité culturelle, de ses fondements socio-politiques et de son enracinement foncier ont toujours été l'un des soucis primordiaux d'une population profondément attachée au *fa'a samoa*. Paradoxalement, durant la période coloniale, ceci a été rendu plus facile tant par l'attitude du gouverneur W. Solf que par les maladresses ultérieures des Néo-Zélandais. En effet, W. Solf défendit toujours la primauté de la coutume à l'échelon du village, là où le système fonctionnait efficacement, et s'est attaqué seulement au niveau supérieur de la hiérarchie des chefs en cherchant à la remplacer ou plutôt à la surmonter d'une hiérarchie coloniale, avec le Kaiser au sommet de la pyramide. Il substituait ainsi à la partie la plus rétrograde de l'organisation traditionnelle – avec ses déchirements, conflits et guerres entre les quatre grandes familles se disputant le pouvoir – une monarchie unitaire beaucoup plus efficace pour assurer la transition entre tradition et modernité. Peut-être cette attitude de W. Solf explique-t-elle que nombre de Samoans évoquent avec moins d'acrimonie la période de la colonisation allemande que celle de la tutelle des Néo-Zélandais pétris de bonnes intentions mais « paternant » des Samoans dont ils ne comprenaient guère les réactions.

Finalement, cette incompréhension joua elle aussi dans le sens d'un renforcement du « système samoan » en réaction contre les intrusions extérieures.

C'est donc un peu paradoxalement depuis l'indépendance que l'identité samoane s'est trouvée confrontée à des ferments de dissolution liés à l'ouverture inévitable du pays aux influences extérieures – tant par l'émigration que par la monétarisation de l'économie et par la mondialisation culturelle – et à ses conséquences dont la plus importante peut-être est le développement des comportements individualistes. La coutume samoane est ainsi contrainte à une évolution face à des influences externes et internes qu'il lui faut intégrer sous peine d'être désintégrée par elles. Elle est certes capable d'adaptation et elle l'a bien montré historiquement, de façon spectaculaire, en assimilant par exemple le christianisme devenu l'un des fondements du système politique et social de l'archipel (7). Mais aujourd'hui, la remise en cause par des valeurs nouvelles est peut-être à la fois plus insidieuse et plus profonde. Il n'est pour le comprendre que de se référer à l'évolution de la société samoane dans la partie de l'archipel sous contrôle politique et perfusion financière des États-Unis. L'idée que le *fa'a samoa* est à la croisée des chemins transparaît bien localement à travers les nombreux débats sur la nécessité de sauvegarder la tradition tout en intégrant la modernité. Pour l'observateur extérieur, la transformation des Samoa dans ce qui lui paraissait symboliser le mieux l'identité culturelle de l'archipel est flagrante : certes, le village samoan existe toujours dans sa réalité géographique mais, dans nombre de cas, les destructions considérables liées aux grands cyclones des années quatre vingt dix en ont altéré profondément le paysage architectural. Les magnifiques *fale* (maisons) traditionnels de forme

7. Voir à ce propos : Malama Meleisa (1992).

oblongue, aux parois de nattes mobiles et aux toits faits d'un empilement de palmes et d'autres végétaux, ont laissé la place à des cases rectangulaires couvertes de tôles ondulées plus résistantes, d'un entretien plus facile, mais ô combien moins « typiquement samoanes ». Cependant, cette transformation matérielle n'est pas nécessairement le signe d'un recul en profondeur de l'attachement à l'identité samoane, qui par ailleurs se recherche à travers la reprise de pratiques comme celle du tatouage – pas totalement exempté, il est vrai, d'ambiguïtés.

Mais seule une étude beaucoup plus approfondie, à l'échelle du village notamment, permettra de comprendre si les transformations sont assez fortes pour remettre en cause l'essence même du système social et spatial samoan, ou bien au contraire si les évolutions

sont plus des adaptations de surface et permettent en fait la survie, voire la redéfinition d'une identité apparemment nouvelle mais dont les fondements resteraient conformes aux valeurs essentielles du *fa'a samoa*.

BIBLIOGRAPHIE

- Deckker (P. de), Kuntz (L.), 1998. *La bataille de la coutume et ses enjeux pour le Pacifique Sud*. L'Harmattan, Paris.
- Gilson (R. P.), 1970. *Samoa 1830 to 1900, The Politics of a Multicultural Community*. Oxford University Press, Melbourne.
- O'Meara (J.T.), 1987. « Samoa, customary individualism ». In *Land Tenure in the Pacific*. Ron Crocombe editions, 3^e ed., Univ. South Pacific, Suva, Fiji, 1987.
- Meleisa (M.), 1992. *Change and Adaptations in Western Samoa*. Apia.

